



Crocmillivres

1ères rencontres régionales des manifestations littéraires en Bourgogne-Franche-Comté

Jeudi 13 novembre 2025



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

Les festivals littéraires :

Manifestations dont l'ensemble des auteurs sont rémunérés pour des activités de rencontre ou de médiation et qui présentent les trois caractéristiques principales suivantes :

- Une programmation de rencontres collectives d'auteurs organisée le plus souvent autour d'une thématique.
- Des actions de médiation (échanges et pratique) préparées en amont et faisant l'objet de partenariats avec d'autres acteurs du territoire.
- La présence régulière d'un point de vente de livres.

Les foires et salons

Manifestations dont l'activité principale est la vente de livres, et dont la majorité des auteurs présents ne sont pas rémunérés pour des actions de médiation ou de rencontre.



À propos des manifestations littéraires

Parmi les principales manifestations littéraires, deux grandes catégories





Les manifestations littéraires proposent dans leur programmation des actions différentes

parmi lesquelles, et de manière non exhaustive :

Des rencontres d'auteurs

Moment d'échange entre un ou plusieurs auteurs et un public autour de son (leur) œuvre et de son (leur) processus de création, en présence d'un médiateur.

Des lectures publiques

Lecture en public par l'auteur de son œuvre intégrale ou par extraits, suivie ou non d'un temps d'échange autour du processus de création.

Des lectures performées

Lecture publique d'une œuvre intégrale ou par extraits qui comporte l'intervention d'un interprète, qui peut être l'auteur lui-même ou un ou plusieurs artiste(s) interprète(s) qui l'accompagne(nt)

Des dédicaces et signatures

Bref moment informel de rencontre entre un auteur ou une autrice et un lecteur ou une lectrice qui donne lieu à la signature par l'auteur d'un exemplaire de son œuvre, généralement acheté sur place par le lecteur.

Des ateliers

Actions de médiation collective visant à faire pratiquer l'écriture ou l'expression graphique aux participants à partir d'une proposition commune, sous la responsabilité d'un animateur.

Fête de la BD Audincourt

SOUTIENS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE AUX MANIFESTATIONS LITTÉRAIRES



Le soutien de l'Etat à la vie littéraire dans son ensemble poursuit les objectifs suivants :

- Favoriser la diversité et le dynamisme de la création littéraire, et tout particulièrement l'émergence des voix nouvelles.
- Rapprocher la création et les créateurs des territoires et du public.
- Favoriser l'intégration des auteurs et autrices du livre dans la démocratisation et la transmission culturelles, notamment à travers l'Éducation Artistique et Culturelle tout au long de la vie.
- Favoriser le développement de la lecture par la rencontre avec les auteurs et les autrices vivants et leur œuvre, en particulier chez les publics les plus éloignés du livre et de la lecture.
- Soutenir la chaîne du livre et tous ses maillons : auteur, éditeur, libraire, bibliothécaire.
- Stimuler l'économie du livre en préservant la diversité de la création éditoriale.
- Animer et valoriser des territoires dans une logique d'équité territoriale.
- Encourager la solidarité entre les maillons de la chaîne du livre.
- Accélérer la transition écologique des manifestations littéraires.
- Faire circuler les œuvres et les idées. Faire connaître et valoriser la littérature contemporaine.

Le soutien par l'État aux manifestations littéraires a historiquement été porté par le Centre national du livre (CNL) qui soutient depuis plusieurs dizaines d'années **les événements d'envergure nationale** autour du livre.

L'action des services déconcentrés (DRAC) s'était, elle, portée sur l'aide à la réalisation de projets de sensibilisation à la lecture et à l'écriture en présence d'auteurs du livre en amont et en aval des festivals.

Cette articulation s'est toutefois révélée peu adaptée à l'essor des festivals littéraires de petite et moyenne taille sur l'ensemble du territoire : trop modestes pour bénéficier de l'aide du CNL, ces manifestations ne pouvaient bénéficier de la part des DRAC que d'aides visant à organiser des actions d'EAC, sans soutien direct sur l'aspect logistique et événementiel.

Réorientation de l'aide DRAC depuis 2023 - les DRAC peuvent aider les festivals d'envergure régionale et départementale sur des postes de dépenses liées à l'organisation de l'événement. Ces nouveaux moyens permettent désormais une répartition claire entre événements nationaux et événements locaux, offrant ainsi une articulation plus efficace des soutiens du CNL et des services déconcentrés.



Un nouveau cadre de soutien aux festivals littéraires

Articulation aide CNL / aides DRAC

Conditions d'éligibilité des projets:

- Etre portés par une structure publique ou privée qui propose des actions de médiation autour du livre et de la lecture, en amont, au cours, ou en aval de la manifestation
- Ne pas bénéficier du soutien du Centre national du livre (CNL) au titre des aides accordées par la commission « Vie littéraire »
- Être également soutenus par une collectivité (soutien financier ou en nature)
- Obligatoirement rémunérer les auteurs aux niveaux conformes aux usages de la profession
- Proposer un point de vente de livres.

Les attentions particulières :

- aux projets en direction des publics définis comme prioritaires
- au choix des auteurs invités, et notamment à l'équilibre entre les auteurs expérimentés et les nouveaux auteurs, à l'équilibre entre les hommes et les femmes, ainsi qu'à la diversité des maisons d'édition les publant.
- les projets engagés dans une démarche d'éco-responsabilité et de transition écologique, en prenant notamment en compte :
 - la venue des auteurs sur le territoire pour des actions multiples plutôt que pour des interventions uniques ;
 - l'adhésion de l'organisateur de la manifestation à la charte de développement durable pour les festivals.



Lire en Pays Autunois

Critères d'éligibilité

Et attentions particulières



Ajouter un pied de page

Livres dans la Boucle

51 projets soutenus en 2024/2025

En Bourgogne-Franche-Comté

- 250 000 € d'aides accordées (de 1000 € à 15 000 €)



Merci de votre attention

Sylviane Jourdheuil (21-58-71-89) sylviane.jourdheuil@culture.gouv.fr

Habiba Imaaingfen (25-39-70-90) habiba.imaatingfen@culture.gouv.fr